Décision 03-D-10 du 20 février 2003

relative à des pratiques constatées lors d'un appel d'offres lancé par le Port autonome de Marseille

Posted on: 26 mars 2003 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre délégué aux finances et au commerce extérieur
Dispositif(s)	Injonction de publication Sanction pécuniaire
Procédure(s)	Transaction
Entreprise(s) concernée(s)	Eurovia, SNEF, Guigues, Cochery Bourdin, Eurovia

Lire

le texte intégral de la décision

93.74 Ko